

La Guyane : un laboratoire français d'éducation et de formation en milieu pluriculturel

Par Olivier HENRY
Institut d'études supérieures de Guyane
Université des Antilles et de la Guyane (France)
olivier.henry@guyane.univ-ag.fr

Par Max LOUIS
Faculté des sciences exactes et naturelles
Université des Antilles et de la Guyane (France)
max.louis@univ-ag.fr

Constituée essentiellement d'une impénétrable forêt tropicale, marquée par une démographie « exponentielle », par un plurilinguisme et une diversité culturelle, la Guyane est un défi pour l'Education Nationale. Les grandes caractéristiques d'un pays en voie de développement sont présentes dans ce territoire qui est une région française. L'école comme l'université ont l'obligation de s'adapter à un environnement géographique et humain inédit dans la République. La Guyane est actuellement un champ d'expérimentation pour un développement humain durable.

L'éventail des nationalités et des communautés socio-ethniques qui se côtoient sur le territoire est large¹ et la jeunesse scolarisée de l'académie est naturellement aussi bigarrée que la population. Aujourd'hui, compte tenu du phénomène d'immigration extrêmement fort, près d'un élève sur trois est de nationalité étrangère (alors qu'ils ne représentent que 6 % en France métropolitaine) ; parmi ces jeunes non français, un tiers sont de provenance haïtienne (langue française), un tiers sont originaires du Surinam (langue hollandaise), le tiers restant étant extrêmement composite : Brésil (langue portugaise), Guyana (langue anglaise) et autres pays de la Caraïbe. Le secteur de l'éducation est donc en première ligne dans la recherche de l'équilibre entre le maintien de la diversité culturelle et identitaire de chaque communauté et la réalisation d'une intégration réussie de toutes les populations. Le problème est évidemment complexe et l'échec scolaire important.

L'enseignement supérieur et la recherche apparaissent, pour leur part, comme une véritable mosaïque au sein du paysage économique et social guyanais. Un chargé de mission du ministère de l'Education nationale² a analysé le dispositif de recherche en Guyane comme insuffisant et démuné de toute dimension régionale. La composante universitaire locale apparaît également comme un acteur trop limité et de nombreuses antennes d'organismes et d'instituts, impliqués sur place, ont leur siège dans l'Hexagone.

4. L'Education nationale défailante : les limites d'un système uniformisé

Affirmer un droit à l'éducation, c'est notamment consacrer le devoir d'organiser l'instruction pour tous à la charge des pouvoirs publics. C'est une obligation positive de la part de l'Etat de pourvoir aux besoins éducatifs (qu'il partage en fait avec les collectivités infra-étatiques), ensuite c'est une quasi-obligation de résultat (il n'est pas admissible qu'il y ait des laissés pour compte). Sur le territoire de la Guyane, pour réaliser ce devoir élémentaire, il revient aux pouvoirs publics de surmonter de multiples difficultés liées à la croissance de la population³ (création d'écoles, création de postes d'enseignants), à la scolarisation des élèves non-francophones et étrangers (recensement, transports scolaires), à une réalité plurilinguistique et multiculturelle non consacrée par le droit. Aujourd'hui, un jeune de Guyane sur trois atteint le niveau

¹ Les composantes de la population guyanaise sont à peu près les suivantes : 40 % de créoles guyanais et de *bushinenge* ; 10 % de chinois (d'immigration ancienne), d'amérindiens (population autochtone) et de hmongs (arrivés sur le territoire en 1977) ; 10 % de métropolitains et européens ; 40 % d'immigrés (de l'arc caribéen et du plateau des Guyanes).

² Cf. J. Blamont, *Rapport sur la création d'une université en Guyane française - Réalisme et vision*, 1999 (non publié).

³ Elle connaît la dynamique démographique la plus forte de l'Amérique du Sud. Actuellement peuplée d'environ 165 000 habitants recensés (mais près de 200 000 réels en raison d'une immigration clandestine importante), la croissance a été de 37 % en moins de 10 ans. Le taux brut de natalité est très élevé (31 pour 1000 en 1998). Plus de la moitié de la population a moins de 25 ans et plus de 35 % a moins de 15 ans.

baccalauréat (général, technologique ou professionnel) ; au plan national, ils sont deux sur trois. De même, à peine 22 % des jeunes de la classe d'âge concernée obtiennent le baccalauréat (61 % dans l'Hexagone). Les taux d'échec scolaire et de sortie prématurée du système sont ainsi les plus élevés de toutes les régions françaises.

a) La mise en œuvre du droit à l'éducation : un défi d'ordre administratif et organisationnel

La Guyane est probablement le seul département français dans lequel le droit à l'éducation doit intégrer des considérations relatives aux minorités ethniques et culturelles, à la nationalité et au droit des peuples autochtones. Or le degré d'exigence en matière de scolarisation des jeunes est, heureusement, élevé puisqu'il est celui du droit commun français. Les lois de la République, applicables dans toutes leurs dispositions en Guyane au nom de l'identité législative et de l'égalité des droits, exigent que tous les enfants âgés entre six et seize ans, quel que soit leur sexe et leur nationalité, soient inscrits à l'école dès lors qu'ils résident sur le territoire. La législation nationale prévoit qu'aucune distinction ne peut être faite entre élèves français et étrangers pour l'accès au service public de l'éducation. Le code pénal a renforcé les sanctions, même pour l'Etat et les collectivités, dans le cas où les enfants ne bénéficieraient pas de leur droit à l'instruction et dans l'hypothèse où un enfant serait en conséquence mis en péril. La convention internationale relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, ratifiée par la France, garantit par ailleurs à l'enfant le droit à l'éducation quelle que soit sa situation personnelle, y compris lorsqu'il n'est pas en situation régulière au regard des lois relatives à l'immigration. Par conséquent, il n'appartient pas à l'Education nationale de contrôler la régularité de la situation des élèves étrangers et de leurs parents au regard des règles régissant leur entrée et leur séjour en France.

Ces prescriptions, associées à l'explosion démographique du département, expliquent la situation difficile à gérer des communes frontalières, singulièrement dans l'Ouest guyanais, où l'on évalue à plusieurs centaines le nombre d'enfants non scolarisés. L'intégration scolaire peut être vue, tour à tour et dans un mouvement contradictoire, soit comme la première étape d'un long chemin administratif destiné, *in fine*, à obtenir la nationalité française, soit comme un risque de révéler sa présence sur le territoire pour les étrangers en situation irrégulière. L'instruction apparaît parfois secondaire par rapport à la question de la nationalité. Le phénomène de la non-scolarisation touche les enfants d'immigration récente, les enfants français d'origine européenne et créole sont, à l'évidence, normalement inscrits à l'école. Par ailleurs, pour des raisons culturelles et de capacité d'accueil, la scolarisation est souvent tardive (peu d'enfants le sont avant 4 ans). Or l'inter-culturalité, l'aptitude au « vivre ensemble » entre les communautés différentes ainsi que la normalisation sociale de l'obligation scolaire, commencent au plus jeune âge. Plus la découverte de l'autre, de sa culture et de sa langue est retardée, plus il est difficile par la suite de se comprendre et d'échanger. Quant au taux d'inscription dans le primaire, il doit s'établir, dans ces écoles, entre les moyennes européennes et sud-américaines⁴. Enfin, la population scolaire de la plupart des communes de Guyane connaît un isolement certain par rapport aux centres urbains du littoral. Qu'il s'agisse des communes dites « de l'intérieur »⁵ ou des principales communes frontalières (Saint Laurent du Maroni et Saint Georges de l'Oyapock), elles présentent des originalités fortes dans la mesure où les populations sont majoritairement non francophones. Quant aux villages en bord de fleuve, de l'un à l'autre, les origines ethniques et linguistiques demeurent très variées.

La scolarisation de la jeunesse guyanaise demande donc un effort continu de la part des pouvoirs publics. Actuellement, les 130 écoles publiques et privées accueillent environ 35000 écoliers, les 24 collèges publics et privés reçoivent à peu près 15000 collégiens et les 11 lycées publics et privés comptent 7000 lycéens, soit un total d'environ 57000 jeunes scolarisés. Un plan pluriannuel a été mis en place en matière de construction scolaire. Dans l'enseignement primaire, on évalue les besoins à 50 classes nouvelles par an pour accompagner une telle poussée démographique et dans le secondaire, un collège de 400 élèves par an. Le besoin en lycées nouveaux est tout aussi fort que pour les établissements du primaire. Les activités périphériques tentent de suivre le même mouvement, avec beaucoup de difficultés : transport scolaire routier et fluvial, infrastructures sportives et culturelles, etc. En matière culturelle par exemple, il y a peu de structures

⁴ Taux nets d'insertion dans le primaire durant la période 1993-1997 (in *La situation des enfants dans le monde*, UNICEF 1999) : Afrique noire, 61 % (pour les garçons) et 57 % (pour les filles) ; Amérique du Sud et Caraïbienne, 89 % (G) et 90 % (F) ; Europe, 99 % (G) et 98 % (F).

⁵ Les communes de l'intérieur ne sont généralement accessibles que par voie aérienne et fluviale (Apatou, Camopi, Grand-Santi, Maripasoula, Ouanary, Papaïchton, Saül, Saint-Georges). Les communes d'Awala-Yalimapo et de Mana, bien que desservies par le réseau routier départemental sont également enclavées.

d'animation (salles de spectacles, d'expositions, musées...) et le taux de couverture de bibliothèque par habitant est faible, ce qui est d'autant plus préoccupant qu'il existe un fort illettrisme.

b) La réflexion sur les moyens : la problématique guyanaise du rattrapage

La réflexion sur les moyens met systématiquement en avant l'idée de « rattrapage », *leitmotiv* en Guyane aussi bien en matière de développement économique ou de politique de santé publique qu'en matière d'éducation. Indépendamment des nécessités avérées et de la légitimité de la revendication de constructions scolaires, l'idée de rattrapage tend à produire des effets négatifs, à savoir réduire la réflexion sur les problèmes éducatifs à l'évaluation des ressources supplémentaires indispensables (ce qui crée l'illusion que la réponse est essentiellement économique) en omettant de s'interroger sur l'utilisation des ressources ou sur la valorisation du patrimoine et du personnel scolaire.

Ainsi, il ne paraît pas possible ou pour le moins difficile à l'Education nationale et aux syndicats d'enseignants de privilégier une organisation scolaire fondée sur la réalité guyanaise et de sacrifier quelques schémas nationaux au motif qu'en Guyane, département comme les autres sur le plan administratif, l'organisation doit se faire sur la base des mêmes principes. En conséquence, il n'y aurait d'autres solutions que de multiplier les écoles et les emplois d'enseignants pour répondre à la demande de scolarisation. Par exemple, l'idée selon laquelle tous les écoliers pourraient ne pas être à l'école en même temps (... et donc dans la rue en même temps !) est refusée. Le rythme hebdomadaire et le calendrier annuel manquent singulièrement de souplesse car ils ne sont adaptables en Guyane que pour autant qu'ils puissent l'être dans l'Hexagone. Autre exemple : la carte scolaire tend à maintenir et renforcer les regroupements communautaires des populations guyanaises au lieu d'opérer un brassage socio-ethnique. La scolarisation à proximité du lieu de vie dans les centres urbains offre évidemment bien des avantages, mais ne contribue pas au « vivre ensemble ». L'interculturalité n'est pas aidée par l'organisation scolaire alors que c'est l'école elle-même, en première ligne, et la société guyanaise, par ricochet, qui pâtissent du déficit d'interculturalité.

En Guyane plus qu'ailleurs en France, on constate que le dispositif d'ensemble n'est pas vraiment conforme aux orientations tendant à mettre l'écolier au cœur des préoccupations et à instaurer « une politique d'enseignement souple et pluraliste ». « *A partir du moment où la personne humaine est au centre du débat, son éducation ne peut plus être menée à bien dans un système rigide et monocolore. La prise en compte de la personne humaine implique, de facto, l'ouverture au pluralisme et au respect des différences. En termes clairs, nous en appelons à un financement orienté vers le sujet - l'élève - plutôt que l'objet - l'école -, la prestation pouvant fort bien, et sous certaines conditions cadre, relever de la société civile.* »⁶

5. L'Education nationale innovante : les voies d'un développement scolaire durable

La France n'est pas un Etat multilingue et pluriculturel dont les différentes langues parlées seraient visées dans la Constitution ; bien au contraire, la Constitution dispose, dans son article 2 alinéa 1^{er} que « la langue de la République est le français ». Il n'y a donc pas plusieurs langues officielles dont l'emploi serait protégé par un régime juridique défini par la loi, pas plus qu'il n'y a d'institutions publiques représentant les valeurs coutumières ou régionales et protégeant l'usage de la langue locale. En Guyane comme dans les autres régions, le français est donc, en principe, la langue de l'éducation.

a) La réalité plurilinguistique guyanaise...

Les apprenants non francophones qui n'ont pas, bien souvent, une culture « occidentale » interrogent les méthodes classiques d'enseignements et génèrent des difficultés auxquelles les personnels enseignants ne sont pas préparés. Le plurilinguisme et la multiculturalité ont pénétré les classes, mais d'une manière très différenciée : la non-francophonie peut être homogène dans certaines classes et excessivement hétérogène dans d'autres. Les formes et degrés dans l'altérité linguistique et culturelle par rapport au français et aux modèles véhiculés par l'école française sont rien moins que variables.

La confrontation des langues (créole guyanais, langues amérindiennes, langues bushinenge, hmong, français...) génère des dynamiques sociolinguistiques complexes rendant nécessaire une formation

⁶ Cf. Rapport de la Commission Internationale sur l'Education pour le 21^{ème} siècle, UNESCO, oct. 1995.

particulière des maîtres et un renouvellement des méthodes pédagogiques. La prise en compte de la langue maternelle des enfants est bénéfique pour l'apprentissage de la langue de scolarisation - et donc pour les autres apprentissages - mais la démarche est difficile dans les cas, fréquents, de pluralité de langues maternelles dans une même classe. Des médiateurs culturels et bilingues, qui interviennent dans certaines écoles de l'Ouest guyanais depuis 1998, ont permis l'introduction de la langue maternelle de l'enfant au sein de l'école afin de l'aider à accéder à une maîtrise suffisante de sa langue première et faciliter l'acquisition progressive du français, langue de scolarisation.

b) Objet d'une recherche appliquée

Pour faire face au défi scolaire en Guyane, un programme de recherche appliquée, fondé sur une recherche fondamentale interdisciplinaire a été engagé en 2002 dans le cadre de l'Institut de Formation des Maîtres de Guyane⁷, afin de mieux appréhender les réalités locales et proposer des méthodes et des contenus éducatifs nouveaux et adaptés. Soutenu par la Direction de la Recherche du ministère de l'Éducation nationale, il regroupe des chercheurs (CNRS, IRD) et enseignants-chercheurs (université des Antilles et de la Guyane notamment) en sciences de l'éducation, linguistique, anthropologie, sociologie et psychologie. Quatre axes de recherche ont été identifiés et doivent être menés :

- les difficultés d'apprentissage du Français Langue de Scolarisation par les élèves de Guyane ;
- la gestion des situations plurilingues en milieu scolaire dans le contexte guyanais ;
- le français langue seconde, les disciplines de l'école primaire et la structuration langagière dans le contexte guyanais ;
- l'analyse des représentations et des rapports aux savoirs dans le contexte guyanais.

Les axes 1 et 2 ont vocation à aboutir à la production d'un ouvrage général de linguistique guyanaise à destination des enseignants, d'établir un corpus d'informations sur les langues maternelles régionales et étrangères, de produire une étude sur les méthodes d'enseignement du français comme langue étrangère (FLS) afin de créer un ensemble de supports pédagogiques, d'adapter les supports pédagogiques existants et en produire de nouveaux, et enfin de faire une revue des grandes questions linguistiques.

L'axe 3 a pour but de développer des compétences langagières chez l'élève dans le cadre de l'apprentissage de notions et de méthodes disciplinaires (ex : manifestations de la vie animale). Des séances d'enseignement-apprentissage s'appuyant sur les connaissances de l'élève (son savoir dans sa langue maternelle) constituent le point de départ. Par la suite, les concepts disciplinaires utilisés serviraient de lien entre la langue maternelle et la langue française, laquelle s'inscrirait de fait comme langue seconde pour l'apprenant. « *Etablir des passerelles entre les compétences acquises en langue maternelle et les compétences en construction dans l'apprentissage du français requiert la prise en compte non seulement des structurations grammaticales, des concepts et des catégorisations propres à chaque langue, ainsi que des pratiques langagières, mais aussi, notamment dans la perspective de transferts de concepts « disciplinaires », des représentations du monde par les sociétés concernées...* »⁸ Un manuel de mise en œuvre d'exemples précis est mis à l'étude. La réflexion sur ce thème se nourrit d'expériences sans suites déjà menées par le passé. Ainsi, des expérimentations d'apprentissage du français à partir des scènes de la vie quotidienne et de la langue maternelle *wayana* furent mises en place à Twenké (zone amérindienne) avec à la clef la réalisation d'une méthode en forme de bande dessinée. Cette expérience ne fut jamais reprise après le départ de l'enseignant qui l'a mise au point. Quant à la commune de Maripasoula, elle a connu un essai éphémère de scolarisation des enfants *aluku* directement dans leur langue maternelle par un enseignant lui-même *aluku*.

L'axe 4 consiste à étudier la signification conférée au fait d'aller à l'école. Dans les écoles des communes du Nord-Ouest (Mana, Javouhey, St Laurent du Maroni), composées essentiellement des jeunes d'origine haïtienne, surinamaïenne, créole et surtout *saramaka* et *n'djuka* immigrés à la suite de la guerre du Surinam et soumis à une pluralité de références et de valeurs, les enfants manifestent vis-à-vis de l'école des comportements de rejet et « *des attitudes qui voient dans l'institution scolaire un espace de confrontations inter-ethniques souvent négatives* »⁹. Les enfants en situation de transculturalité rencontrent de ce fait des difficultés pour « *conférer un sens aux différents usages sociaux de la parole, au niveau d'exigence de la*

⁷ L'Équipe de Recherche Technologique en Éducation (ÉRTÉ) est une sorte d'observatoire de l'école en Guyane.

⁸ In Programme scientifique de l'ÉRTÉ, *Recherche appliquée en Formation / Éducation en contexte guyanais*, IUFM de Guyane (non public).

⁹ *Idem*.

consigne ou de l'interlocuteur qui la formule. Aussi faudrait-il envisager des stratégies qui permettent de présenter sous une autre perspective l'entrée dans les apprentissages ainsi que la structuration en mémoire des savoirs et savoir-faire. »

Globalement, l'objectif consiste, à modéliser la construction de compétences et l'acquisition de savoirs scolaires en milieu pluriculturel et de diffuser dans le corps enseignant ainsi qu'auprès des médiateurs culturels bilingues des connaissances sur le milieu d'exercice afin d'introduire des innovations pédagogiques adaptées. Le corps professoral, constitué essentiellement (en tout cas dans les écoles à la plus grande diversité socio-ethnique) de personnes d'origine métropolitaine, est démuné face à la gestion de la multiculturalité et du plurilinguisme. En revanche, il est, semble-t-il, sensible à certains aspects du droit à l'éducation. L'éducation est volontiers comprise comme un véhicule de transmission de la culture et donc de l'identité. Sa dimension culturelle n'est pas oubliée, pas plus que l'éducation aux droits de l'homme¹⁰ et au développement durable pour certains. En Guyane, comme dans d'autres contrées où le français est une langue d'administration et de communication internationale, « *les agents de l'Etat placés aux quatre coins (du territoire) contribuent selon un schéma que la France connaît bien à répandre l'usage de la langue nationale en l'utilisant dans l'exercice de leurs fonctions, à moins qu'ils ne restent suffisamment sur place pour maîtriser utilement les langues locales* »¹¹.

6. L'enseignement supérieur et la recherche scientifique : en adéquation avec les besoins réels du pays

a) Les errements passés de la recherche en Guyane

L'aménagement du site du Centre Spatial Guyanais (CSG) à Kourou remonte à 1964, sur l'initiative du Centre National d'Etudes Spatiales (CNES). Le CSG accueille actuellement 1700 personnes sur une superficie de 850 km² (1 % du territoire guyanais). Une véritable communauté spatiale constituée par différents acteurs tels l'ESA (European Space Agency), le CNES et Arianespace ont collaboré depuis sur différents programmes de lancement de fusées. La mise en place d'une telle structure en Guyane avait semblé une bonne opportunité pour la création d'un Institut Universitaire de Technologie (IUT) à Kourou. Cet IUT, créé en 1988 dans la perspective d'une étroite collaboration avec le CSG, a tout naturellement développé des filières en Génie Electrique et Informatique Industrielle, avec une option en électronique et l'autre en automatismes et systèmes. Tandis que l'enseignement supérieur s'orientait vers des enseignements technologiques adossés à de jeunes équipes de recherche comme le Centre de Recherche Appliquée et de Conception de Kourou et le Laboratoire de Traitement du Signal et Modélisation Mécanique, les organismes de recherche mettaient en place sur le même site, un campus agronomique structuré autour d'un Groupement d'Intérêt Scientifique regroupant le CIRAD, le CNRS, l'INRA, l'IRD, l'ENGREF, le MNHN. Les activités de recherche sur ce campus étaient centrées sur l'étude des ressources naturelles (forêt tropicale) et des écosystèmes naturels et cultivés et leurs relations avec la biodiversité. Il s'agissait alors pour les chercheurs de connaître l'écosystème forestier guyanais à travers la caractérisation et la typologie des formations forestières et l'établissement d'une cartographie multi-échelles, de comprendre les mécanismes impliqués dans le maintien et la reconstitution des forêts après perturbation, ainsi que les stratégies adaptatives et les dynamiques spatiales des différentes populations d'arbres, de valoriser le milieu forestier à travers son exploitation.

Le centre spatial, l'IUT et le complexe agronomique ont en définitive évolué séparément durant plus d'une dizaine d'années, sans que de véritables liens puissent être trouvés et mis en place, et la recherche universitaire n'a jamais pu profiter vraiment du voisinage de la base de lancements. Au-delà de l'exemple de Kourou, la recherche scientifique est conduite par près de 60 chercheurs permanents et une dizaine de thèses ont été réalisées ces dernières années en Guyane. Cependant, l'essentiel de la recherche est assuré sous forme de missions par plus de 200 chercheurs basés dans l'Hexagone. Selon le Délégué Régional à la

¹⁰ Selon l'article 26-2 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, « l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et de libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes sociaux et religieux, ainsi que le développement des activités des Nations unies pour le maintien de la paix ».

¹¹ Cf. Michel Wauthion, *Le multilinguisme institutionnel à Vanuatu*, AUF, in L'Etat pluriculturel et les droits aux différences, actes du colloque organisé à Nouméa du 3 au 5 juillet 2002, ss-dir. P. de Decker et JY Faberon, Bruylant, p. 269.

Recherche et à la Technologie de Guyane (DRRT)¹² cette caractéristique, si elle permet un enrichissement par des échanges fréquents, peut poser des problèmes réels de masse critique des équipes de recherche implantées en Guyane, des difficultés en matière de culture scientifique ou de valorisation de la recherche. Elle ne facilite pas la programmation à moyen terme ni la coordination. Enfin, il convient de noter que l'IRD, l'Institut Pasteur et le CIRAD qui comptent les plus gros effectifs de recherche sur place, ne les ont pas concentrés sur des thèmes précis et traitent de nombreux sujets. En 2001, un rapport relatif à la situation de l'université¹³ faisait état d'un dispositif de recherche démunie de toute dimension guyanaise, d'une composante universitaire locale inexistante et de nombreuses antennes d'instituts et d'organismes basés dans l'Hexagone. En 2003, l'université comptait moins de 5% des effectifs de chercheurs et la recherche universitaire ne représentait que 1 % des engagements des crédits de recherche régionaux.

b) Des projets universitaires d'avenir

Ce manque de synergie autour de la recherche, associé à un manque de développement régional, a en partie contribué au maintien d'un retard structurel du territoire. La situation actuelle qui traduit en même temps une réalité Nord-Sud, met en évidence la nécessité de centrer les problématiques de recherche et de développement sur les réalités et les besoins guyanais et amazoniens. Devant ce constat, les décideurs politiques guyanais, les universitaires et les chercheurs des organismes présents en Guyane, ont engagé une réflexion sur l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle s'est concrétisée par la tenue des Assises de la Recherche en Amazonie¹⁴, a contribué à l'émergence d'un Pôle Universitaire Guyanais¹⁵ et à la mise en place d'une nouvelle stratégie de recherche, en synergie avec l'université, intégrant les préoccupations de développement durable de la grande région amazonienne. Cinq grands axes pour la recherche et l'enseignement supérieur ont été dégagés au terme de ces assises :

- les bio matériaux, bio composés et technologies bio-inspirées ;
- les systèmes de production d'énergie (énergies renouvelables) et l'étude des matériaux et substances naturelles ;
- la télédétection et la gestion des territoires ;
- la santé en milieu tropical ;
- le développement durable des sociétés et civilisations guyanaises et amazoniennes.

Cette recherche, proposée dans le cadre du Pôle universitaire, va permettre une valorisation forte du patrimoine naturel guyanais. Elle pourrait être coordonnée, à l'avenir, par un Institut de recherche amazonien initié par le CNRS qui installe en Guyane des structures permanentes. La réussite de cet ambitieux projet dont on peut escompter qu'il contribue de manière significative au développement économique, social, culturel et environnemental de la Guyane devra être accompagnée par les collectivités territoriales et l'Etat. En effet, tout en maîtrisant les impacts anthropiques sur l'environnement, la Guyane doit développer et diversifier ses secteurs d'activité et favoriser la création et la compétitivité des PME, pour améliorer son économie et créer des emplois. Elle doit former les jeunes guyanais pour qu'ils occupent ces emplois, réussir l'intégration des différentes ethnies pour construire la communauté guyanaise et résoudre les problèmes de santé publique affectant la zone géographique.

c) Une offre de diplômes croissante

La demande de formations diplômantes est particulièrement forte en Guyane depuis quelques années, ce qui a conduit à la mise en place d'une politique dynamique d'ouverture de filières. Plusieurs licences professionnelles ont vu le jour pour répondre à des besoins exprimés par le secteur socio-économique régional. Le Service d'Education Permanente et de Formation Continue de l'Université des Antilles et de la Guyane connaît une croissance significative : plus d'un étudiant sur trois inscrits à l'université en Guyane l'est en formation continue ce qui traduit une volonté sociale forte de formation et de diplômes de la part

¹² Cf. *Offre de recherche / formation / valorisation des organismes de recherche et de l'Université des Antilles et de la Guyane au Pôle universitaire de Guyane*, p. 59.

¹³ Cf. rapport précité de J. Blamont.

¹⁴ Congrès réunissant des universitaires et des chercheurs français, brésiliens, surinamais, guyanais et vénézuéliens.

¹⁵ Le Pôle Universitaire de Guyane est un groupement d'intérêt public rassemblant différents partenaires (universités, collectivités territoriales, organismes de recherche) afin de susciter une collaboration destinée à promouvoir l'enseignement et la recherche. Il est à noter que l'université de Brasilia (Brésil) est partie prenante dans la création de l'institution, lui donnant ainsi une dimension internationale.

des salariés. Les langues et cultures régionales sont également présentes dans le dispositif universitaire, avec une licence dédiée à ce savoir.

Conclusion

L'enseignement français traditionnel est confronté à des difficultés inédites en Guyane. Une action relativement conventionnelle est menée en matière de scolarisation et d'organisation scolaire. En revanche, une réflexion de qualité est engagée, prête à l'innovation, pour d'une part faire face au plurilinguisme et à la multiculturalité, d'autre part, générer un enseignement et une recherche permettant d'accéder à un développement régional durable en harmonie avec l'environnement amazonien.